

Le 26 septembre 2011.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 26 septembre 2011, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, France McSween, Nicole Côté, conseillères  
Monsieur Pascal Paquette, conseiller  
Formant quorum sous la présidence du maire Madame Diane Lefort

Messieurs Guy Hudon et Jean-Luc Lavigne sont absents.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par Mme Johanne Allard que tous les conseillers présents confirment la réception de leur avis de l'assemblée spéciale dans les temps requis.

### **13-09-11 PAIEMENT INVESTISEMENT QUÉBEC**

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham paie à même les surplus la déclaration de l'entreprise pour la coop au montant de 487,50 \$, représentant 50% de la commission d'engagement, en attendant que la coop puisse avoir accès à son compte, ce montant devant alors être remboursé à la municipalité.

### **14-09-11 GARANTIE PAIEMENT SUBVENTION FSTD/COOP**

Considérant que la Coopérative a une charte et est légalement enregistrée ;  
Considérant que la Coopérative est à but non lucratif et opère dans la revitalisation du village de Notre-Dame-de-Ham ;  
Considérant que la Coopérative n'est pas encore en fonction ;  
Considérant que la Coopérative n'a pas encore de biens, immeubles et autres valeurs ;  
Considérant que la Coopérative a ouvert un compte à la caisse mais qu'il n'est pas possible de faire des retraits pour l'instant ;  
Considérant que la MRC a versé une partie de la subvention FSTD, soit un montant de 60 000 \$ ;  
Considérant que ce montant doit servir à la démarche d'ouverture de la coop ;  
Considérant qu'il reste un item à conclure à la demande de la caisse, soit le test de sol, celui-ci devant être terminé d'ici une vingtaine de jours ;  
Considérant que le début des travaux d'aménagement pour ouvrir la coop devrait être la fin octobre 2011 ;  
Considérant que c'est la caisse populaire de Victoriaville qui permettra à la coop d'avoir accès à son compte ;  
Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham émette un chèque de 60 000 \$ à la MRC d'Arthabaska, celui-ci ne devant servir que de garantie jusqu'au 30 novembre 2011, et que ce chèque ne doit être encaissé d'aucune manière avant cette date et devra nous être retourné lors du début des travaux.

Le maire par sa signature du présent document est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Diane Lefort, maire

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (19 h 41).

Accepter sur proposition de Mme Johanne Allard  
Seconder par Mme France McSween

Diane Lefort, maire

Christiane Leblanc, g.m.a.  
Directrice générale et  
Secrétaire trésorière

